



3 questions à ... Audrey Tapiero



Le Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères, outil du Ministère en charge de l'écologie qui vise à restaurer et conserver les espèces menacées, a été mis en œuvre de 2009 à 2013, coordonné par la FCEN et la DREAL Franche-Comté. Ce plan est décliné dans les 22 régions métropolitaines et piloté par des structures associatives. Les 26 actions dont les objectifs étaient l'amélioration des connaissances, la protection et la sensibilisation se poursuivent et ce pour les 34 espèces de Chiroptères que la France métropolitaine héberge. En effet, les nombreuses menaces liées à nos activités humaines persistent.

A l'occasion de la 19^{ème} nuit internationale de la chauve-souris le Jour de la Nuit a souhaité poser 3 questions à Audrey Tapiero, chargée de mission Plan national d'actions Chiroptère.

1/ Pouvez-vous nous expliquer en quoi la protection des espèces de chauve-souris est-elle essentielle ?

Plus de 1200 espèces de chauves-souris peuplent la planète (sauf les pôles) et tous les milieux. Elles jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement des écosystèmes, grâce à leur action de pollinisation ou de reforestation. En France métropolitaine, leur rôle de régulateurs des effectifs d'insectes nocturnes est primordial. Elles se nourrissent entre autre de moustiques ou de papillons de nuit. Elles rendent un service écosystémique reconnu, notamment aux activités agricoles et forestières. Des études ont prouvé leur rôle dans la régulation des ravageurs forestiers, tels que la processionnaire du Pin (Charbonnier et al, 2014), ou des ravageurs de pommiers (Jay et al 2012).

2/ Dans quelle mesure la pollution lumineuse perturbe-t-elle les Chiroptères ?

N'oublions pas que les chauves-souris sont des espèces nocturnes, la lumière est un facteur dérangentant pour les espèces dites lucifuges (qui fuient la lumière). Si le gîte est illuminé, le départ en activité de chasse peut être retardé, la croissance des juvéniles peut diminuer, le risque de prédation par des rapaces s'accroît, la colonie peut désert le gîte. La pollution lumineuse engendre également une fragmentation du paysage et les incite à réadapter leurs routes de vols et ce afin d'éviter ces zones de lumière.

3/ Quelles actions sont mises en place afin de préserver leur sauvegarde ?

Les menaces sont nombreuses et affectent leur domaine vital (gîtes, routes de vol, terrains de chasse). La mise en protection des gîtes permet d'assurer la tranquillité des colonies, et la préservation de la qualité des terrains de chasse est primordiale. La prise en compte des espèces lors de l'entretien des ponts, de la rénovation des bâtiments ou de la gestion forestière est à considérer. La cohabitation avec l'Homme est indispensable pour préserver les populations de ces espèces menacées et protégées.

Pour en savoir plus :

- Arthur, L. & Lemaire, M. 2015. « *Les Chauves-Souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse* » Editions Biotope, MNHN. IIème édition
- Prud'homme, F. & Arthur, L. 2013. « *Les chauves-souris ont-elles peur de la lumière ? : 100 clés pour comprendre les chauves-souris* » Editions Quae
- <http://www.plan-actions-chiropteres.fr/>

Contact :

Jour de la Nuit

contact@jourdela nuit.fr

